



ORDRE DES AVOCATS FRIBOURGEOIS  
FREIBURGER ANWALTSVERBAND

A tous les membres de l'Ordre judiciaire,  
par le Conseil de la magistrature

A la Conférence des Préfets

Aux avocats membres de l'OAF

Aux représentants de la Faculté de Droit de  
l'Université

Aux avocats-stagiaires

Fribourg, le 11 octobre 2022

### **Journée de formation de l'OAF 2022 – vendredi 2 décembre 2022**

---

Mesdames, Messieurs,  
Chères Consoeurs, Chers Confrères,

Le Conseil de l'Ordre des Avocats Fribourgeois (OAF) a l'honneur de vous inviter à sa traditionnelle

**JOURNEE DE FORMATION OAF**  
**Du vendredi 2 décembre 2022**  
**à la salle Grenette, 1<sup>er</sup> étage**  
**Place Notre-Dame 4, à 1700 Fribourg**

Le programme de cette journée de formation est le suivant :

**1. Conférenciers et horaires :**

<b>08h00 – 08h30</b>	<b>Jurisprudence récente en procédure civile</b> par Me François Bohnet, avocat, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, Bâtonnier de l'OAN
<b>08h35 – 09h05</b>	<b>Diverses questions procédurales en droit matrimonial</b> par Me François Bohnet, avocat, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, Bâtonnier de l'OAN
<b>09h05 – 09h15</b>	<b>Questions</b>
<b>09h20 – 09h50</b>	<b>En droit pénal aussi, la qualité pour recourir avec soin tu examineras</b> par M. Michel Favre, Juge cantonal, Président de la Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg
<b>09h50 – 10h00</b>	<b>Questions</b>
10h00 – 10h30	Pause
<b>10h30 – 11h15</b>	<b>La réforme du code de procédure pénale</b> par Me Yvan Jeanneret, avocat, spécialiste FSA en droit pénal et Professeur ordinaire au Département de droit pénal de l'Université de Genève
<b>11h15 – 11h25</b>	<b>Questions</b>
<b>11h30 – 12h15</b>	<b>« Nemo (plene) judex sine lege (certa) »</b> <b>Latitudo de jugement et pouvoir d'appréciation : une proposition de distinction fondée sur les notions de justiciabilité et de densité normative</b>
<b>12h15 – 12h25</b>	par M. Jacques Dubey, Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg
<b>12h15 – 12h25</b>	<b>Questions</b>
12h30 – 14h00	Lunch dînatoire
<b>14h00 – 14h30</b>	<b>La révision du droit des successions (entrée en vigueur 01.01.2023) (première partie)</b> par Mme Maryse Pradervand-Kernen, Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg
<b>14h35 – 15h05</b>	<b>La révision du droit des successions (deuxième partie)</b> par Mme Maryse Pradervand-Kernen, Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg
<b>15h05 – 15h15</b>	<b>Questions</b>
15h15 – 15h30	Petite pause (sans collation)
<b>15h30 – 16h15</b>	<b>L'évaluation de l'activité expertale du Centre de psychiatrie forensique de Fribourg à travers le prisme d'une analyse de l'utilisation des rapports d'expertise psychiatrique par les instances judiciaires fribourgeoises</b> par Dr. med. Rigobert H. KAMDEM, Méd. adjoint au Réseau fribourgeois de santé mentale avec la collaboration de Madame Lisa Audergon
<b>16h00 – 16h15</b>	<b>Questions</b>
16h15 – 18h30	Apéritif

## 2. Inscription :

Les inscriptions se font en ligne **jusqu'au 15 novembre 2022** via le lien suivant :

<https://fr.surveymonkey.com/r/RS66TDW>

La mention de l'adresse mail exacte de chaque personne inscrite sur le formulaire en ligne est importante car la documentation vous sera cette année envoyée par mail. Il n'y aura pas de distribution sur place.

En outre, pour des raisons d'organisation, les participants sont priés d'indiquer, en cochant la case prévue à cet effet, s'ils prendront part au lunch dînatoire de midi. Le tarif reste cependant le même que la personne participe ou non au repas. La finance d'inscription couvre l'ensemble des conférences de la Journée, pause-café, lunch dînatoire et apéritif compris.

L'inscription est validée une fois la finance d'inscription payée. Elle est de

**CHF 90.-- /personne**, pour les avocat(e)s-stagiaires

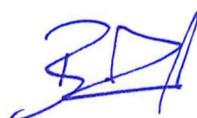
**CHF 180.--/personne**, pour les avocats membres de l'OAF

**CHF 250.--/personne**, pour les non-membres de l'OAF

La finance d'inscription doit être acquittée d'ici le **15 novembre 2022** sur le compte ouvert auprès de la Banque Cantonale de Fribourg **IBAN CH66 0076 8300 1624 6640 6 (ATTENTION : nouvelles coordonnées bancaires)**.

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, chères Consoeurs, chers Confrères, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Au nom du Conseil de l'Ordre des Avocats Fribourgeois



Bertrand Morel